

MAI 2025



RAPPORT DE GESTION 2024

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIVRES

Table des matières

Table des matières	0
Conseil communal.....	2
Municipalité.....	3
Administration	3
Tourisme	5
Transports publics	5
Service informatique	5
Comptes communaux.....	6
Taux d'imposition.....	6
Terrain	6
Forêts	7
Pâturages	7
Vignes.....	7
Auberge communale	8
Bâtiments communaux	8
Villa communale	9
Service de l'urbanisme	9
Routes	11
Parcs, promenades et cimetière	11
Ordures ménagères et décharges	12
Réseau d'égouts, d'épuration	13
Enseignement.....	13
Temples et cultes.....	14
Corps de police.....	14
Contrôle de l'habitant	14
Défense contre l'incendie.....	15
Protection civile	15
Service social.....	16
Service des eaux	16
Service du gaz	17

1. ADMINISTRATION GENERALE

Conseil communal

Le bureau du Conseil communal n'a enregistré aucune démission au sein des membres du Conseil communal.

En 2024, le Conseil communal a siégé à 4 reprises et statué sur 10 préavis. Lors du Conseil communal du 6 juin 2024, l'assemblée a nommé le bureau du Conseil communal et les commissions permanentes.

Bureau du Conseil communal

Président	Cédric FRUTIG
Vice-président	Pierre-Alain PACHE
2 ^{ème} vice-président	Romain BOURGEOIS
Scrutateurs	Frédéric PELLET Raoul PELLATON
Scrutateurs suppléants	Lionel PELLET
Scrutateurs suppléants	Sébastien PELLET

Commission de gestion

Rapporteuse	Céline BOURGEOIS
Membres	Laure LEOPIZZI ROMANO, Denis PELLET, Vincent SYPCHER et Bastien PELLET Didier MATH et François PELLET, suppléants.

Commission de recours en matière de sentences municipales

Rapporteur	Alain ZBINDEN
Membres	Florian ROY et Béatrice FLEURY Philippe SAAVEDRA et Sébastien PELLET, suppléants.

Elections et votations

En 2024, le peuple s'est prononcé sur 12 objets lors de votations populaires fédérales

Préavis Municipaux

La Municipalité a soumis dix préavis au Conseil communal :

01/2024	Demande de crédit d'investissement de Chf 93'000.00 pour la réfection de la toiture de la salle polyvalente
02/2024	Modification des statuts de l'ASSAGIE
03/2024	Demande de crédit d'investissement de Chf 180'000.00 pour la mise aux normes et la réfection de l'Auberge communale
04/2024	Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes communaux 2023
05/2024	Refonte du règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires du district de Morges en un règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires
06/2024	Arrêté d'imposition 2025
07/2024	Budget 2025
08/2024	Statuts de l'Association intercommunale de l'organisation régionale de protection civile du district de Morges
09/2024	Demande de crédit d'investissement pour l'achat d'une épaveuse
10/2024	Entérinement de la sortie du réseau AJEMA, but optionnel de l'Association intercommunale ARASMAC

Municipalité

La composition de la Municipalité n'a pas été modifiée depuis les élections communales du 7 mars 2021. Les dicastères sont repartis de la manière suivante :

Pierre-André PELLET, syndic

Administration générale, armée,
ARCAM, routes, forêts, montagne

Jocelyne RIVIER FORNEY

Finances, services sociaux, déchetterie

Fabienne LADOR HERTIG
Vice-Syndique jusqu'au 30.06

Ecoles, polices des constructions,
aménagement du territoire

Frank NUSSBAUM

Domaines, bâtiments, protection civile,
service de défense incendie, intégration

Carlos ALVES
Vice-Syndic dès le 01.07

Eau, épuration, gaz, police, cimetière

Administration

Personnel

Les ressources humaines n'ont pas connu de changement durant l'année 2024.

Effectif au 31 décembre :

Amandine REYMOND
Pierre-Denis PELLET
Odile ROY FRUTIG
Jean-Luc BERGER
Mélanie HOFFMAN
Georges MAGNIN
François PRIMAULT
Frédéric PACHE
Romain BOURGEOIS

Secrétaire municipale (60%)
Boursier communal
Préposée au contrôle des habitants (40%)
Employé communal (100%)
Concierge (9h/semaine)
Surveillant de la déchetterie
Surveillant adjoint déchetterie
Surveillant adjoint déchetterie
Déneigement

La Municipalité engage ponctuellement les personnes suivantes en leur qualité de :

Guillaume BLANC
Jean-Jacques JAQUENOD
Madeleine PELLET
Noémie SUTER
Yves-Pascal SUTER

Contractuel
Organiste
Sacristine
Sacristine
Sacristain

Après 13 années de service, Mme Madeleine Pellet a annoncé vouloir quitter son poste de marguillière au 31 décembre 2024.

Mobilier, machines de bureau de autres fournitures

Le bureau communal s'est doté d'une nouvelle photocopieuse, le fournisseur de l'ancienne ne pouvant plus garantir le remplacement de pièces au vu de son ancienneté.

Achat d'un écran pour la salle de Municipalité, outil très utile lors de diverses séances.

Les supports des mâts des drapeaux devant l'église ont dû être remplacés et les 3 drapeaux changés.

Réceptions, manifestations et sociétés locales

Durant l'année 2024, la Municipalité a eu le plaisir de fêter deux nonagénaires.

Les feux d'artifice lors de la fête nationale ayant été abandonnés, la Municipalité a décidé de faire bénéficier la population de cette économie en participant aux frais de repas du 1er août. Cette année, nous avons eu plaisir de recevoir, M. le Conseiller national Sylvain Freymond, en tant qu'orateur. Selon le tournus, l'organisation des festivités a été assurée par la société de Gym-Dames.

Le 20 septembre a eu lieu la réception des nouveaux habitants, des jeunes citoyens ainsi que des Bourgeois de Saint-Livres (personnes qui sont arrivées dans la commune, qui obtenu leur majorité civile ou la bourgeoisie de Saint-Livres entre janvier 2023 et juin 2024). A cette occasion, la Municipalité a eu le plaisir d'accueillir 59 adultes et 12 enfants dont les papilles ont été régalingées par les tenanciers de l'Auberge communale.

En 2024, Saint-Livres a vu la naissance d'une nouvelle société locale, à savoir « L'Amicale des anciens de la Jeunesse de Saint-Livres ». Elle rejoint les 6 autres sociétés, soit l'Ecole de musique, la Fanfare, la Gym-Dames, la Jeunesse, les Paysannes vaudoises et la société de Tir sportif.

L'année a été rythmée par les traditionnelles manifestations villageoises organisées par les sociétés, parmi elles nous pouvons citer :

Bal du 1er janvier, repas du Petit Nouvel-an, Soirées de la Fanfare, Carnaval des enfants, Soirées « Caveau » de la Jeunesse, lotos de la Fanfare et du Tir sportif, repas des aînés, repas de soutien de la Jeunesse, tournée du Père Noël, fenêtres de l'Avent et enfin le concert de Noël de la Fanfare.

Relations extérieures

Parmi les sociétés et associations dont Saint-Livres est membre, nous pouvons notamment citer : Association des Amis de l'Hôpital d'Aubonne, Fondation pour le Patrimoine hospitalier d'Aubonne, Caveau d'Aubonne, Coopérative de l'Abattoir Régional de Rolle et Environs, Ligne fortifiée de l'Aubonne, Maison des Vins de La Côte, Parc naturel régional Jura Vaudois, Société coopérative du Marchairuz, Société de développement d'Aubonne et environs (SDA), Société d'économie Alpestre, Société Electrique des Forces de l'Aubonne, ARCAM (Association de la Région de Cossonay-Aubonne-Morges), et l'Union des communes vaudoises.

Honoraires et prestations de service

Le classement des archives courantes a été adapté selon le plan de classement mis en place en 2023.

Tourisme

La Commune de Saint-Livres fait partie de Morges Région Tourisme ainsi que de Vaud Rando, association qui promeut la randonnée et le balisage des chemins pédestres à travers le canton de Vaud.

En collaboration avec la Maison de La Rivière, les communes d'Allaman, Aubonne, Bière, Buchillon, Etoy, Lavigny et Saint-Livres réalisent l'aménagement du sentier pédestre « Au fil de l'Aubonne ». Ce parcours reliera Bière au Léman en longeant la rivière de l'Aubonne. Les aménagements du tronçon Bière-Aubonne ont été réalisés en 2024 et les panneaux didactiques posés le long du parcours.

Transports publics

A l'image des années précédentes, la Municipalité de Saint-Livres a renouvelé la convention liant le Canton, CarPostal et les communes de Buchillon, Etoy, Lavigny et Saint-Livres relative à l'indemnisation de la ligne de bus no 722.

Dès le 15 décembre 2024, les cadences de la ligne 10.722 « Etoy – Lavigny – St-Livres (Aubonne) » ont été augmentées, soit 30 min. (heures pleines) et 60 min (heures creuses) + prolongement à certaines heures vers Aubonne pour les bus scolaires.

L'augmentation des paires de course entraîne, dès 2024, une augmentation du coefficient appliqué par le Canton pour la qualité de desserte, passant désormais de 0.4 à 0.6.

Pick-e-bike

Les statistiques présentées par la SEFA ont mis en évidence 8'609 locations de vélos sur l'entier du réseau Pick-e-bike durant l'année 2024. En ce qui concerne Saint-Livres, on a pu enregistrer 336 dépôts/prises durant l'année dernière et des racks à vélos ont été posés afin que les vélos ne tombent plus. Enfin, le Littoral Parc ainsi que la Commune de Féchy ont débuté une station test durant l'année 2024.

Service informatique

En vue du passage sur le plan comptable « MCH2 »* en 2026, des travaux préparatoires pour la mise en œuvre dans notre application métier doivent être réalisés par notre fournisseur informatique. Ces frais sont repartis sur 3 ans, soit en 2024, 2025 et 2026.

Nous avons effectué la mise à jour du guichet cartographique communal (SIT) et intégré à ce dernier un accès sécurisé.

MM Carlos Alves et Pierre-André Pellet ont participé le 5 décembre avec la Secrétaire municipale à un exercice de cybersécurité (échelle 1 :1), organisé par le Canton, permettant d'appréhender une éventuelle cyberattaque.

2. FINANCES

Comptes communaux

Le résultat des comptes 2024 laisse apparaître un excédent de recettes de Frs 4'331.85. Les comptes et bilan ainsi que les commentaires sont annexés au préavis municipal no 01/2025.

* En 2008, la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) a édité un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 » pour le secteur public. Ce modèle a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera plus transparente et sa lecture sera plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen. Une trentaine de collectivités publiques dites « pilotes » tiennent leurs comptes en MCH2 dès le 1er janvier 2024. Les autres communes et associations de communes ont choisi leur année de passage, ce passage devant se faire au plus tard pour 2027.

Taux d'imposition

Dans sa séance du 15 septembre 2022, le Conseil communal a validé le taux d'imposition pour les années 2023 et 2024 à 69%.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

Terrain

Fermes des Sergères

En raison de la présence d'humidité dans l'appartement de la Ferme des Sergères, des travaux d'isolation et de peinture ont été effectués. Le problème n'étant pas totalement résolu, des investigations complémentaires ont dû être menées afin de planifier des travaux adéquats dans le courant de l'année 2025.

La porte principale du hangar a été changée par une porte coulissante. Profitant de cette amélioration, la Municipalité a entrepris des travaux d'électricité et d'isolation dans le hangar.

En outre, des sacs à chenaux ainsi que la pompe de la tranchée filtrante ont été remplacés et des drainages remis en état.

Place de jeux

La Municipalité a mandaté une entreprise spécialisée afin de réaliser un audit de la place de jeux concernant les aspects sécuritaires. Le rapport démontre que la place de jeux est en bon état. Des défauts mineurs ont été constatés et remis aux normes durant l'année 2024.

Cours d'eau

La Municipalité a dû procéder à l'évacuation d'arbres tombés dans l'Aubonne. Ces frais ont pu bénéficier d'une subvention cantonale de 60%.

Forêts

La Commune poursuit sa collaboration avec M. Romain Aebischer, Garde-forestier du Groupement forestier Bière-St-Livres et dont la présidence est assurée par M. Pierre-André Pellet. Sont membres du triage, les communes de Bière et Saint-Livres ainsi que la Confédération (Place d'armes de Bière).

A l'image de l'année dernière, la Municipalité a dû réaliser, en automne, une coupe importante en raison de la progression inquiétante du bostryche.

Saint-Livres est partenaire de l'Arboretum du Vallon de l'Aubonne, représentée par notre Syndic au sein du Conseil de Fondation ainsi que du Conseil de l'Association.

En tant que commune forestière, nous sommes membres de la Chambre des Bois de l'Ouest Vaudois, La Forestière (Société coopérative de propriétaires et exploitants forestiers) et de Lignum Vaud.

Pâturages

La Commune de Saint-Livres possède, dans le Jura, sur la Commune de Bière, un pâturage appelé Pré-de-St-Livres. L'alpage est destiné à l'estivage des génisses d'agriculteurs du village.

La Commune de Saint-Livres a procédé à l'entretien de murets en pierres sèches d'une longueur totale de 44m. Le muret étant placé en limite territoriale avec Bière, les frais sont pris en charge à parts égales entre les deux communes. A noter également, que ces travaux bénéficient de subventions à hauteur de 37%.



Le couvercle en béton pour la citerne ainsi qu'une vanne au chalet ont dû être remplacés.

Vignes



La superficie viticole à Saint-Livres est de 28.5 ha. Notre vignoble fait partie du lieu de production « Morges » au sein de l'Appellation (AOC) La Côte.

Les vignes communales sont exploitées par des vignerons indépendants. Constituées uniquement de Chasselas, elles sont vinifiées par Cave de La Côte permettent ainsi de constituer la réserve communale.

Auberge communale

La Municipalité a entrepris la mise en conformité de la cuisine de l'auberge communale et divers travaux de rénovation ayant fait l'objet du préavis no 03/2024. Il a fallu faire face à plusieurs imprévus, notamment l'inspection d'un contrôleur des denrées alimentaires le 3 septembre 2024. Son rapport a mis en évidence plusieurs points non conformes ayant nécessité des travaux complémentaires et non prévus (déplacement de la commande de ventilation à l'extérieur, réfection des deux seuils du couloir, création d'un faux-plafond en placo plâtre à la cuisine et fabrication d'un caisson à l'économat). Enfin, l'élément de réfrigération a dû être remplacé et déplacé à l'extérieur.

Dans le courant du printemps 2024, la Municipalité a mis au concours la location de l'auberge communale et reçu 4 dossiers. Après avoir auditionné trois d'entre eux, la Municipalité a porté son choix sur celui de Mme Boursier et M. Guimarães. Un bail à loyer commercial a pu être conclu dès le 15 août 2024 prévoyant un loyer de Chf 60'000.00/an. A noter qu'une réduction de loyer durant les 2 premières années de Chf 6'000.-/an a été accordée aux tenanciers en guise d'aide au démarrage. Le 29 août, les Conseillers communaux ont été invités en primeur à découvrir les lieux. Enfin, l'établissement a pu rouvrir ses portes le samedi 31 août pour le plaisir de toutes et tous.

Bâtiments communaux

Divers travaux ponctuels d'électricité, de menuiserie et sanitaires ont dû être réalisés tout au long de l'année.

Maison des commune (Grand'Rue 20)

En raison de pannes régulières du chauffage, la Municipalité a dû procéder au remplacement du vase d'expansion de la chaudière. Un défibrillateur a été posé à l'entrée de l'administration communale et une séance d'information a été organisée le 22 mai à l'intention de la population.

Local commercial (Grand'Rue 19)

Réfection des peintures et changement du lavabo (inox) adapté aux activités de la fleuriste suite à la relocation à « Fleur de Cél » dès le 1er août 2024.

Eglise

Réfection d'une partie de la toiture par le remplacement d'environ 600 tuiles, du blindage du larmier et de la tête de berceau de la face ouest.

Rue du Château 5

A la suite d'inondations régulières des garages, la Municipalité a entrepris des travaux permettant la déviation des eaux de pluie de la toiture de l'Eglise sur les toitures/gouttières adjacentes.

Dépôt de munitions au Plan l'Eglise

Comme annoncé au Conseil communal lors de sa séance du 22 juin 2023, la Municipalité a fait l'acquisition du dépôt de munitions appartement précédemment à ArmaSuisse Immobilier. Ce local fait l'objet d'un contrat de bail avec la poudrerie d'Aubonne.

Salle polyvalente

Les travaux suite aux dégâts de fouines ont également révélés des dommages aux installations électriques. Une partie de ces frais ont été pris en charge par notre assurance RC bâtiment qui a pris en charge, au total, un montant de Chf 46'830.93 pour ce sinistre.

Durant l'année 2024, la salle polyvalente a été louée à 33 reprises pour des manifestations, dont 16 fois par des privés et 17 fois par les sociétés locales. Elle est également utilisée de manière hebdomadaire par les sociétés locales.

La cabane de Mormontan a été louée 1 fois durant l'année 2024.

La salle du Conseil communal a elle été mise à disposition pour diverses assemblées à 29 reprises.

Villa communale

Réfection des boiseries, de la ferblanterie et remplacement des tuiles de la face ouest de la toiture.

Durant l'année 2024, la Municipalité a accusé réception de la résiliation du bail à loyer des locataires pour le 30 avril. Après mise au concours, il a décidé d'attribuer la location à un jeune du village et sa famille, dès le 1er août.

4. TRAVAUX

Service de l'urbanisme

Police des constructions

En 2024, la Municipalité a délivré sept permis de construire dont cinq ont été dispensés d'enquête publique. La Municipalité a également été avisée de travaux de minime importance par cinq propriétaires. Enfin, elle a reçu cinq avis d'installations de panneaux photovoltaïques représentant un total de 183m2 ainsi qu'un avis d'installation de pompe à chaleur air/eau.

La Municipalité poursuit sa collaboration avec le bureau Aba partenaires SA pour la vérification des dossiers d'enquête, le bureau Masotti Associés SA pour le suivi de sécurité des chantiers ainsi qu'avec le bureau Mosini et Caviezel SA pour la conformité des canalisations privées EU/EC en lien avec les demandes de permis de construire. L'intégralité de ces frais sont refacturés aux propriétaires lors de la délivrance des permis de construire/d'habiter/d'utiliser.

Le Conseil d'Etat a adopté la révision des règlements d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et de la loi sur l'énergie (RLVLEne) permettant de simplifier la procédure d'installation des pompes à chaleurs air/eau ou air/air. Désormais, le nouvel article 68c RLATC permet de dispenser d'autorisation de construire ces systèmes de chauffage pour autant qu'ils respectent certaines conditions cumulatives.

La Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et son règlement d'application le 1^{er} juillet 2024. Cette nouvelle réglementation implique, par définition, que le patrimoine arboré (situé hors de la zone forestière) doit être conservé dans son état actuel. A l'exception des arbres remarquables qui restent de compétence cantonale (DGE-BIODIV), les propriétaires peuvent adresser des demandes de dérogation (par ex. risques sécuritaires/phytosanitaires, impératifs de construction ou en cas de danger imminent et direct, etc...) à la Municipalité moyennant une plantation compensatoire. Dans ce cadre, la Municipalité en collaboration avec le Parc Jura Vaudois a réalisé un inventaire des arbres remarquables présents sur la Commune de Saint-Livres. Ce recensement a été transmis au Canton pour analyse, soit avant la mise à l'inventaire desdits arbres. A noter que cette étude est partiellement subventionnée par le Canton.

Dangers naturels

A la suite de fortes précipitations, une chute de pierres est survenue sur une propriété privée occasionnant, par chance, uniquement des dégâts matériels. Cet événement a nécessité tout d'abord un constat par la Direction générale de l'environnement. Cette dernière a ordonné à la Commune de Saint-Livres, en tant que commune territoriale sur laquelle s'est déroulé l'incident, de mandater un bureau de géologues afin d'évaluer la dangerosité pour les personnes et les biens ainsi que la nécessité de prendre des mesures de protection. Le rapport a identifié une masse instable qui a nécessité la mise en place d'un filet avec doublage en treillis. Hormis l'entretien de cet ouvrage, aucune autre mesure n'est nécessaire et ce dossier est aujourd'hui clôt. Au titre de mesure collective de protection contre les dangers naturels, les frais (études et mesures de protection) sont subventionnés à hauteur de 70% par la Confédération et le Canton. Le solde devant être pris à parts égales entre le(s) propriétaire(s) concerné(s) et la commune territoriale.

Bâtiments « Centre du village »

La Municipalité a soumis à l'enquête publique du 22 juin au 21 juillet le projet pour la transformation des bâtiments du « Centre du village ». A l'issue de celle-ci, elle a malheureusement dû accuser réception d'une opposition. Les griefs soulevés ont nécessité d'étayer le dossier avant de rencontrer l'opposant lors d'une séance de conciliation le 22 novembre 2024.

Parc Jura Vaudois

La Municipalité a réalisé, avec l'aide du Parc Jura Vaudois, un inventaire des nicheurs en bâtiment. Le résultat de cette étude, entièrement subventionnée par le Canton, a démontré différentes espèces présentes sur notre territoire, tels que l'hirondelle de fenêtre, l'hirondelle rustique, le martinet noir et la chauve-souris. La Municipalité en a profité pour équiper certains de ses bâtiments communaux de nichoirs.

Routes

Matériel et véhicules

En plus de l'entretien courant des machines et l'achat de carburant pour les véhicules communaux, la Municipalité s'est dotée d'un compresseur.

Eclairage public

La Commune a terminé la 3ème et dernière phase permettant de remplacer toutes les têtes et mâts des lampadaires en version LED. La totalité de l'éclairage public est désormais muni d'un abaissement autonome et peut être programmé à distance.

Entretien des routes

Comme annoncé lors du budget, la Municipalité a procédé à la réfection du trottoir situé devant l'Auberge communale ainsi que des revêtements bitumeux autour des couvercles, regards et capes de vannes à la Grand'Rue. Les travaux pour la réfection du trottoir se sont révélés plus conséquents car une partie plus importante de la bordure a dû être refaite à neuf.

Suite aux travaux entrepris par la Commune de Bière et des frais de mise en chantier pris en charge par cette dernière, la Municipalité a profité de refaire la route qui mène au hameau de La Taillaz.

Suite aux importantes précipitations durant l'année 2024, le dépotoir situé « En Sermarets » a dû être vidé et les déblais évacués en décharge.

La Municipalité a dû entreprendre des travaux d'élagage de haies, situées sur le domaine public et sur une propriété communale, dont les branches empiétaient sur les propriétés voisines.

L'ancienne épareuse a nécessité des frais de réparation importants. Ils ont néanmoins permis d'obtenir une meilleure valeur de reprise dans le cadre de l'achat de la nouvelle épareuse (préavis no 09/2024).

La Municipalité a décidé d'acquérir une paire de chaîne à neige pour le véhicule communal. Elle a également réalisé le service annuel de ce dernier et l'expertise du tracteur communal.

La Municipalité a mandaté un bureau de géomètres pour établir un relevé de l'état des dévestitures agricoles. Ceci dans le but de réaliser une planification des réfections pouvant faire l'objet d'éventuelles subventions fédérales/cantoniales.

Parcs, promenades et cimetière

Afin de privilégier les commerces du village, la Municipalité a résilié, au 31 décembre, une partie du contrat avec l'Institution de Lavigny. Les décorations florales au village sont désormais effectuées par la fleuriste, Fleur de Cél.

Les nouvelles réglementations en matière d'utilisation de produits phytosanitaires ne permettant plus à notre employé communal d'effectuer ces travaux correctement, la municipalité a décidé de faire appel à une entreprise du village pour l'entretien du cimetière et de la place de jeux (désherbage et taille). Constatant que l'entretien de certaines tombes funéraires étaient à l'abandon, la Municipalité a décidé, dans un même temps, de procéder à l'entretien des tombes qui n'est plus effectué par les familles des défunt.e.s.

En collaboration avec des propriétaires privés, la Municipalité a procédé à la plantation d'une haie sur une propriété communale. Cette plantation, non prévue au budget, favorise la biodiversité tout en bénéficiant aux propriétaires du fond voisin. Un accord a été trouvé avec ces derniers permettant à la Commune de Saint-Livres de prendre uniquement les plants à sa charge.

Vous l'aurez peut-être constaté en faisant la balade du « Tour de Vaux », un banc en chêne a été installé sur le chemin d'Arzilly permettant aux promeneurs de faire une pause tout en contemplant la vue.



Ordures ménagères et décharges

Durant l'année 2024, il a été collecté au sein de la déchetterie de Saint-Livres :

- 74.50 t d'ordures ménagères, soit 104.2 kg/hab. (moyenne cantonale : 130.6 kg/hab.)
- 23.04 t de déchets encombrants, soit 32.2 kg/hab. (moyenne cantonale : 25.4 kg/hab.)
- 38.09 t de biodéchets, soit 53.3 kg/hab. (moyenne cantonale : 92.6 kg/hab.)
- 30.96 t de bois usagé, soit 43.3 kg/hab. (moyenne cantonale : 24.6 kg/hab.)
- 33.14 t de papier et carton, soit 46.3 kg/hab. (moyenne cantonale : 56.5 kg/hab.)
- 9.83 t de métaux, soit 13.7 kg/hab. (moyenne cantonale : 11.8 kg/hab.)
- 33.37 t de verres, soit 46.7 kg/hab. (moyenne cantonale : 36.9 kg/hab.)
- 1.53 t de PET, soit 2.1 kg/hab. (moyenne cantonale : 1.9 kg/hab.)
- 1.66 t de déchets spéciaux, soit 2.3 kg/hab. (moyenne cantonale : 1.33 kg/hab.)
- 2.36 t de textile, soit 3.3 kg/hab. (moyenne cantonale : 6 kg/hab.)
- 27.41 t de déchets inertes, soit 38.3 kg/hab. (moyenne cantonale : 16.1 kg/hab.)
- 6.03 t d'appareils électroniques et électroménagers, soit 8.4 kg/hab. (moy. cant. : 4.7 kg/hab.)

Le taux de collecte séparée (part des déchets recyclables par rapport aux déchets collectés) pour la commune de Saint-Livres est de 55.7%. La moyenne cantonale est elle à 58.3%.

Comme le démontre le tableau ci-contre, les ristournes pour le papier et le carton fluctuent passablement.

Tarifs 2024

Le prix d'achat pour la ferraille est également volatile. Il se montait à Chf 80 HT/t. en avril et à Chf 40 HT/t. en novembre.

	1.02 Papier de commune mélangé (= papier et carton mélangés)	1.04 Carton	1.11 Papier de commune sans carton (= papier)
Janvier	7.- HT/t	-10.- HT/t	-23.- HT/t
Février	7.50 HT/t	-10.- HT/t	-27.- HT/t
Mars	5.- HT/t	-11.- HT/t	-38.- HT/t
Avril	-7.- HT/t	-25.- HT/t	-56.- HT/t
Mai	-28.- HT/t	-51.- HT/t	-86.- HT/t
Juin	-49.- HT/t	-67.- HT/t	-93.- HT/t
Juillet	-63.- HT/t	-79.- HT/t	-104.- HT/t
Août	-64.- HT/t	-75.- HT/t	-102.- HT/t
Septembre	-63.- HT/t	-69.- HT/t	-103.- HT/t
Octobre	-55.- HT/t	-54.- HT/t	-101.- HT/t
Novembre	-42.- HT/t	-39.- HT/t	-96.- HT/t
Décembre	-27.- HT/t	-21.- HT/t	-91.- HT/t

Réseau d'égouts, d'épuration

Station de relevage

La Municipalité a procédé au pompage et nettoyage périodique de la station de relevage située à Es-Côtes. Lors de cette intervention, il a été constaté que l'échelle d'accès à la station de pompage devrait être remplacée rapidement.

STEP régional d'Aubonne et environs

La Commune de Saint-Livres est raccordée à la « STEP régionale d'Aubonne et environs », traitant les eaux usées des communes d'Aubonne, Lavigny et Saint-Livres. La STEP, située sur le territoire aubonnois, a nécessité des travaux conséquents cette année, notamment la mise en place d'une ventilation dans le local des bennes et dans le canal d'entrée.

Les études pour la création d'une « méga-Step » auxquelles la commune de Saint-Livres participe, se sont poursuivies en 2024. Elles se heurtent toutefois à des contraintes cantonales et locales, notamment pour l'emplacement de ce futur site.

Taxes

La Municipalité a poursuivi la révision du règlement communal sur l'épuration des eaux et la mise en place d'un nouveau système de taxation. Comme le veut la procédure, le projet a été transmis au « Surveillant des prix » pour préavis avant de le soumettre pour approbation au Conseil communal.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement

La Commune de Saint-Livres fait partie de l'Association scolaire Aubonne, Gimel-Etoy réunissant les communes d'Allaman, Aubonne, Bougy-Villars, Buchillon, Etoy, Féchy, Gimel, Lavigny et Saubraz pour le primaire et le secondaire. Les communes d'Essertines-sur-Rolle et Saint-Oyens font partie de l'association uniquement pour le primaire.

Les nouveaux statuts de l'ASSAGIE ont été approuvés par le Conseil d'Etat le 2 octobre 2024. Cette étape permet à l'Association scolaire de constituer, en son sein, un nouveau réseau d'accueil de jour des enfants et à reprendre, à compter du 1er août 2025, une partie du périmètre actuellement couvert par l'AJEMA.

82 enfants domiciliés à Saint-Livres sont scolarisés, dont 59 au sein de l'établissement scolaire Gimel-Etoy et 23 au sein de l'établissement scolaire d'Aubonne.

L'établissement scolaire d'Aubonne connaît une légère baisse du nombre d'élèves (-4%). Il dénombre 916 élèves encadrés par 121 enseignant.es, répartis dans 49 classes. Baisse également constatée au sein de l'établissement scolaire Gimel-Etoy qui dénombre 766 élèves encadrés par 75 enseignant.e.s et 5 assistantes à l'intégration, répartis dans 41 classes.

Temples et cultes

Saint-Livres fait part de la Paroisse protestante de l'Aubonne ainsi que de la Paroisse catholique « Notre Dame de la Consolation » à Aubonne.

Notre église a accueilli 6 cultes dans le cadre du tournus fait entre les dix villages de la Paroisse de l'Aubonne.

6. POLICE

Corps de police

La Commune de Saint-Livres ne possède pas de Police communale et s'appuie sur la Police cantonale pour le maintien de la sécurité et de l'ordre public. En 2024, cette dernière est intervenue 47 fois sur la Commune pour des événements divers, principalement dû à des accidents de la circulation impliquant des animaux (gibier). La situation reste bonne et les chiffres démontrent qu'il fait bon vivre à Saint-Livres.

En parallèle à la police cantonale, la Commune fait appel à un contractuel pour assurer la gestion et la bonne utilisation des places de parc publiques. En 2024, 36 amendes d'ordre ont été infligées.

Suite à la réouverture de l'Auberge communale et souhaitant favoriser les places de parcs pour les clients du restaurant, la Municipalité a décidé de modifier la limitation de la durée du stationnement. Une publication est parue dans la Feuille des Avis Officiels du 15 octobre 2024 annonçant la limitation suivante : max. 4h de 06h à 24h, tous les jours en lieu et place de 06h à 22h.

Sur proposition de la Commune de Lavigny suite à la réception d'un postulat déposé auprès de son Conseil communal et vu l'augmentation du trafic de transit sur la Vieille Route de l'Etraz (route reliant Lavigny à Aubonne en passant par Saint-Livres), les 3 communes ont demandé l'autorisation à la DGMR de mettre en place une mesure test consistant à installer des éléments physiques juste avant le pont, côté Aubonne. Cette décision de la DGMR, publiée dans la Feuille des Avis Officiels du 28 mai 2024, visant à sécuriser le tronçon tout en favorisant la mobilité douce a fait l'objet d'un recours de riverains auprès du Tribunal Cantonal.

Contrôle de l'habitant

La Préposée au contrôle des habitants a enregistré 60 arrivées et 50 départs, ainsi que 6 naissances et 4 décès.

Au 31 décembre, le nombre d'habitants était de 715 dont 130 de nationalités étrangères.

Défense contre l'incendie

La Service de Défense contre l'Incendie et de Secours est assuré, depuis 2013, par le SDIS Etraz-Région. L'association est composée de 28 communes.

Le SDIS Etraz-Région a enregistré une légère hausse du nombre d'interventions (248 en 2024 contre 224 en 2023). L'effectif des sapeurs est lui en baisse, le corps comptant 235 sapeurs contre 257 en 2023. Les intervenant.e.s au détachement de premier secours (DPS) reste quant à lui stable permettant au SDIS de garantir une stabilité opérationnelle nécessaire.

Après de nombreuses années en tant que Commandant du Sdis Etraz Région, M. Stéphane Dufour, a laissé sa place au Maj Philippe Bichsel qui a pris ses fonctions le 1er janvier 2024.



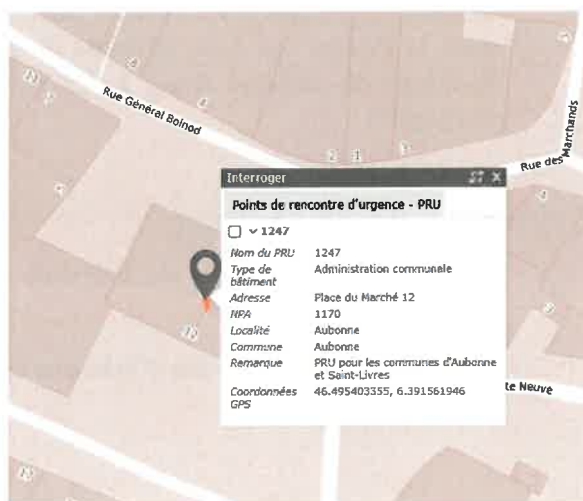
Protection civile

Tout comme 62 autres communes, Saint-Livres fait partie de l'Organisation régionale de protection civile District de Morges. Les statuts sont actuellement en cours d'approbation auprès des différents conseils communaux/généraux avant d'être validés par le Conseil d'Etat.

Le nombre d'astreint.e.s au 31 décembre 2024 est de 388. Durant l'année 2024, la protection civile du district de Morges a fait face à six engagements (opération « Grand froid », rupture de canalisations, inondations et délestage autoroutier).

Point de rencontre d'urgence (PRU)

Sur demande du Canton, les Communes ont dû mettre en place un point de rencontre dans le cas où nous serions touchés par une situation d'urgence (ex : pénurie d'électricité, etc...). La Municipalité a décidé de collaborer avec la Commune d'Aubonne qui a confirmé accueillir, en cas de besoin, les habitant.e.s de Saint-Livres.



7. SECURITE SOCIALE

Service social

La Commune de Saint-Livres fait partie de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC). Composée de 56 communes, elle a pour buts principaux : l'application de la Loi sur l'action sociale vaudoise et du règlement d'application sur les Agences d'Assurances sociales (RAAS).

L'ARASMAC a également pour but optionnel le réseau d'accueil de jour des enfants (AJEMA) ainsi que l'accueil familial de jour (AFJ).

Pour l'année écoulée, cela représente 14'278 heures pour l'accueil familial pré-parascolaire, 10'011 h pour l'accueil collectif préscolaire et 16'074 h pour l'accueil collectif parascolaire.

Suite à l'adoption des statuts de l'ASSAGIE (préavis no 02/2024) et à l'entérinement de la sortie du réseau AJEMA (préavis no 10/2024) par le Conseil communal, la Municipalité de Saint-Livres a adressé sa résiliation à la convention qui la lie au Réseau AJEMA (but optionnel) avec effet au 31 juillet 2025. Cette décision, prise d'entente avec l'ensemble des communes membres de l'Association scolaire, permet ainsi de transférer cette prestation au sein de l'ASSAGIE.

8. SERVICES INDUSTRIELS

Service des eaux

La Commune de Saint-Livres a la chance d'être autonome en matière d'approvisionnement en eau potable grâce à la Source de la Taillaz. En tant que distributrice d'eau potable, la Commune doit tenir à jour un dossier d'autocontrôle. En outre, elle doit réaliser régulièrement des analyses de l'eau potable conformément aux exigences légales (par le biais d'un laboratoire agréé).

La mise en service du pompage de sécurité au réservoir de la Quatronesse (Lavigny) a eu lieu le 5 février 2024. La réception des travaux a permis de constater que ceux-ci ont été réalisés à satisfaction. Désormais, l'eau de la conduite reliant le village de Saint-Livres et le réservoir de la Quatronesse peut circuler dans un sens ou dans l'autre.

Comme inscrites au budget, les bondes des fontaines des « Amoureux » et des « Boveyrons » ont été remplacées.

A la suite de la révision des bornes hydrantes, trois d'entre elles ont présenté de sérieux défauts qui ont nécessité des frais. Le contrôle des vannes a mis en évidence que celle de la fontaine Saint-Libère nécessitait d'être changée rapidement.

En ce qui concerne le projet « nitrates », tous les exploitants concernés ont été rencontrés permettant de pérenniser 11.5 ha en prairie auprès de 5 exploitants. Ces conventions volontaires de gestion des surfaces agricoles courent de 2024 à 2028 dans le but de diminuer la lixiviation des nitrates. Enfin, il y a lieu de relever que la Commune de Saint-Livres assume 20% des contributions versées aux exploitants en guise d'indemnisation.

Service du gaz

Depuis 1993, la Commune de Saint-Livres fait partie de la société Valgaz SA. Celle-ci a notamment pour but le transport de gaz et l'approvisionnement à long terme et aux meilleures conditions des communes fondatrices, à savoir Aubonne, Bière, Lavigny, Saint-Livres, Saubraz et Gimel. M. Alves, Municipal, est le Président du Conseil d'administration de Valgaz SA.

La consommation de gaz de la commune de Saint-Livres reste stable. Elle s'élève à 2'102'845 kWh durant l'année 2024, soit une augmentation de 3% par rapport à 2023.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic La Secrétaire


Pierre-André PELLET


Amandine REYMOND

Saint-Livres, le 7 mai 2025.